

**Declaration**  
between  
**Russia and Siam**  
**Relative to Commerce and Navigation, &c.**  
**Signed at Bangkok, June 11/23, 1899.\***

---

Le Gouvernement Royal de Siam et le Gouvernement Impérial de Russie, désirant faciliter les relations entre les deux pays, sont convenus d'un commun accord jusqu'à la conclusion d'un Traité d'Amitié et de Commerce, de ce qui suit :—

Que pour tout ce qui a rapport à la juridiction, au commerce, et à la navigation les sujets Siamois sur le territoire de la Russie et les sujets Russes sur le territoire du Siam jouiront dorénavant, jusqu'à l'expiration du présent Arrangement, de tous les droits et privilèges accordés aux sujets des autres nations, respectivement au Siam ou en Russie, par les Traités actuellement en vigueur, ainsi que par les Traités qui pourront être contractés dans l'avenir.

Cet Arrangement sera appliqué des deux côtés à partir du jour de la signature jusqu'à l'expiration de six mois depuis le jour où l'une ou l'autre des Hautes Parties Contractantes l'aura dénoncé.

La présente Déclaration ayant été rédigée en Siamois, Russe, et Français, et les trois versions ayant la même portée et le même sens, le texte Français sera officiel et fera foi sous tous les rapports.

En foi de quoi les Soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont dressé la présente Déclaration, qu'ils ont munie de leurs signatures et du cachet de leurs armes.

Fait à Bangkok, le 23 Juin, 118 de l'ère Siamois, équivalent au 11 Juin de l'année 1899 du calendrier Russe.

( L.S. ) DEVAWONGSE VAROPRAKAR.

( L.S. ) A. E. OLAROVSKY.

---

\* Taken from the official file of Archives Division, Ministry of Foreign Affairs, Thailand.